

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph COLLET, Maire.

Présents : MMES et MM. LE TILLY G, MATHECADE G, LE MERRER L, FLAGEUL G, FOULFOIN F, ADELIS G, COLOMBEL M, TILLY M, PERRENNES AM, TREHOREL V, BRAJEUL J, PERENNEZ G, LE GOFF E, LE COUEDIC C.

Absentes excusées : Mme LE BIHAN E. qui a donné pouvoir à M. COLLET J.
Mme IVANOV L. qui a donné pouvoir à M. LE TILLY G.

Absents : Mme BERNARD E. et M. BRE V.

EMPRUNTS

La commission finances, réunie le 4 avril, a étudié les offres de prêts proposées par la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, la BCME et le Crédit Agricole pour financer les travaux d'aménagement de rues, les WC publics et la viabilisation de la Résidence du Puits du BP commune et les travaux de la STEP pour le BP Assainissement.

Le Conseil décide de retenir les propositions de la Banque Postale.

1- Budget commune :

Montant : 295 000,00 €

- durée : 20 ans
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/06/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,34%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Un **prêt court terme de 300 000 €** est également nécessaire dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA :

- durée : 2 ans à compter de la date de versement des fonds
- taux d'intérêt annuel : 0.470%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours
- modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine
- Remboursement anticipé : autorisé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

2- Budget assainissement :

- **Montant : 575 000,00 €**
- durée : 15 ans
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/06/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,06%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : amortissements constants
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Un **prêt court terme de 550 000 €** est également nécessaire dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA mais aucun établissement bancaire n'a voulu y répondre.

Toutefois, Guy Flageul précise que la ligne de trésorerie ne doit pas être injectée en assainissement. Après l'été, il conviendra de réétudier la possibilité d'emprunter à court terme car les $\frac{3}{4}$ des dépenses vont être payées en 2019.

Monsieur le Maire informe que l'emprunt du budget assainissement se fera sur 15 ans selon les préconisations de LCBC.

Jacky Brajeul demande si le fait de raccourcir le prêt sur 15 ans au lieu de 20 ans va faire augmenter le montant de la redevance. Monsieur le Maire et Guy Flageul expliquent que cela n'aura pas d'incidence et que la redevance pour notre commune va peut-être même baisser un peu car les tarifs vont être harmonisés sur le territoire.

Monsieur le Maire informe que le personnel communal va être formé pour s'occuper de l'entretien de la STEP. En contrepartie, LCBC versera une participation à la commune en fonction du temps passé.

Guy Flageul précise que l'inspection des réseaux a été faite par la société ACT. Après les résultats de cette inspection, des devis seront établis pour effectuer les travaux.

Le contrôle des branchements par l'entreprise Lebedel sera terminé le 7 mai prochain.

SALLE DE SPORTS

1- Convention ADAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ADAC d'un montant de 1 420 € HT concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de la salle omnisports et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2- Diagnostic amiante :

Gérard Mathécade donne lecture des devis des 3 cabinets qui ont répondu à notre demande pour le repérage amiante avant travaux ainsi que les prélèvements et analyses :

- Cabinet Paturel : 1 114,58 € HT
- Apave : 1 340 € HT
- Dekra : 1 320 € HT

Le Conseil Municipal retient le devis du cabinet Paturel. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Frédéric Foulfoin demande si des frais de désamiantage sont prévus au budget. Monsieur le Maire informe qu'aucune somme n'est prévue et qu'il faut attendre les conclusions du diagnostic.

BATIMENT : MAINTENANCE CHAUDIERE MICROCRECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société EREO pour la maintenance de la chaudière de la microcrèche pour un coût annuel de 453,60 € TTC.

CAMPS ETE 2019 : PRESENTATION ET TARIFS

Louissette Le Merrer présente les camps et les tarifs qui sont approuvés par le Conseil Municipal.

1- Séjour court ados du 8 au 12 juillet 2019 :

Ce camp se fait en collaboration avec la commune de Plouguenast-Langast pour 16 ados. Il aura lieu au camping Au Bocage du Lac à Jugon-les-Lacs du 8 au 12 juillet. Les activités proposées sont : stand-up paddle, VTT, tir à l'arc, grimpe d'arbres et équitation.

Angeline Fiot assurera la direction et sera secondée par Charles Drouard. La rémunération de cet animateur se fera sur la base de l'indice brut 340 à raison de 68 heures dans la semaine (5 jours de 10 heures et 18 heures de nuit).

Budget prévisionnel :

- camping : 876 €
- activités : 876,49 €
- alimentation : 400 €
- transport (2 mini-bus) + carburant : 580 €
- salaire animateurs : 2 100 €

Le budget total est de 4 832,49 €, la participation des familles serait en moyenne de 172 € par ado soit une recette totale de 2 752 €. Une participation de la CAF sera demandée dans le cadre d'un séjour jeune à hauteur de 14,76 € par jour et par jeune soit 1 180,80 €.

Le reste à charge de la commune serait de 899,69 €, déficit à partager avec la commune de Plouguenast-Langast en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Il est décidé de conserver les mêmes tarifs que l'année passée, à savoir :

QF	<600	601-900	>900
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo +communes entente Plouguenast-Langast	140 €	150 €	160 €
Enfant autres communes	180 €	190 €	200 €

* séjours courts 5-7 ans du 15 au 19 juillet 2019 :

Ce camp se fait en collaboration avec la commune de Plouguenast-Langast pour 20 enfants de 5-6 ans du 15 au 17 juillet 2019 et d'un second séjour court pour 20 enfants de 6-7 ans du 17 au 19 juillet 2019, soit deux nuitées par groupe.

Ce camp aura lieu à la ferme pédagogique de Kémo à Corseul avec découverte de la ferme, soins des animaux, équitation, jeux collectifs ...

Angeline Fiot assurera la direction et sera secondée par Charles Drouard et Maëlys Lamandé. La rémunération de ces animateurs se fera sur la base de l'indice brut 340 à raison de 68 heures dans la semaine (5 jours de 10 heures et 18 heures de nuit).

Budget prévisionnel :

- hébergement : 1 080 €
- activités : 600 €
- alimentation : 300 €
- transport : 780 €
- voiture sur place : 72 €
- salaire animateurs : 2 900 €

Le budget total est de 5 732 €, la participation des familles serait en moyenne de 83 € par enfant soit

une recette totale de 3 320 €. Le reste à charge de la commune serait de 2 412 €, déficit à partager avec la commune de Plouguenast-Langast en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Il est décidé de conserver le même tarif que l'année passée :

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo +communes entente Plouguenast-Langast	76 €	76 €	80 €	80 €	84 €	84 €
Enfant autres communes	95 €	95 €	100 €	100 €	105 €	105 €

* séjour court 8-11 ans du 23 au 26 juillet 2019 :

Ce camp se fait en collaboration avec la commune de Plouguenast-Langast pour 30 enfants de 8 à 11 ans et se déroulera au camping de Glomel.

Les activités proposées sont le VTT, la pêche, le tir à l'arc et le kayak.

Laëtitia Le Bronnec assurera la direction et sera secondée par Charles Drouard et Justine Labbé.

La rémunération des animateurs se fera sur la base de l'indice brut : 340 à raison à raison de 53h30 dans la semaine (4 jours de 10 heures et 13h30 de nuit).

Budget prévisionnel :

- hébergement : 511 €
- activités : 1 769 €
- alimentation : 400 €
- transport : 470 €
- voiture sur place : 72 €
- salaire animateurs : 2 300 €

Le budget total est de 5 522 €, la participation des familles serait en moyenne de 115 € par enfant soit une recette totale de 3 450 €. Le reste à charge de la commune serait de 2 072 €, déficit à partager avec la commune de Plouguenast-Langast en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Il est décidé de conserver le même tarif que l'année passée :

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo +communes entente Plouguenast-Langast	105 €	105 €	110 €	110 €	115 €	115 €
Enfant autres communes	125 €	125 €	130 €	130 €	135 €	135 €

Monsieur le Maire rappelle que l'entente avec la commune de Plouguenast-Langast a pour but d'optimiser les dépenses liées aux camps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune de Trévé :

- supportera l'ensemble des dépenses liées à ces camps

- ▶ embauchera les animateurs et procédera à leur rémunération
- ▶ procédera à la facturation de ces camps et encaissera les recettes
- ▶ demandera une participation financière à la commune de Plouguenast-Langast, après le bilan financier, pour les enfants et ados accueillis aux camps et provenant de cette commune ou des communes faisant partie de leur entente.

Une convention sera donc rédigée et devra être signée par les deux communes. Monsieur le Maire est autorisé à la signer et émettre le titre correspondant à la participation de la commune de Plouguenast-Langast.

STATION D'EPURATION : RACCORDEMENT ELECTRICITE ET TELEPHONE

Guy Flageul présente les devis pour les travaux de raccordement électrique et téléphonique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la Nouvelle Nantaise des Eaux d'un montant de 8 300 € HT. Ce devis fera l'objet de l'avenant n°1 du marché de travaux de construction de la STEP. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

AMENAGEMENT DE RUES

1- Régularisation avenant Eiffage :

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 17 janvier 2019, le devis d'Eiffage d'un montant de 14 496,25 € HT pour des travaux supplémentaires avait été accepté par le Conseil Municipal. Or, la Préfecture fait savoir que ces travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant.

Aussi, après délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux dont la société Eiffage est titulaire.

2- Rectification honoraires maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le devis de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de rues pour un montant de 7 100 € réparti comme suit : 2 700 € pour Océam Ingénierie – 2LM et 4 400 € pour Horizons Paysage et Aménagements

Or, il a été constaté une erreur de calcul dans la rémunération du bureau d'étude Océam Ingénierie – 2LM pour la phase ferme de maîtrise d'œuvre études « Tranche 3 + carrefour étang ». La proposition comprenait en phase Atelier 3.5 jours pour le PRO et 1 jour pour l'ACT soit un total de 4.5 jours à 500 € HT la journée or, sur la proposition, un seul jour a été compté.

Le montant total de la mission devrait être de 4 450 € pour Océam Ingénierie – 2LM et non de 2 700 € HT.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour 14 voix pour et 3 voix contre (F. Foulfoin, J. Brajeul et E. Le Goff) d'annuler le contrat de maîtrise d'œuvre de décembre 2017 d'un montant de 7 100 € HT et d'accepter le nouveau contrat d'un montant de 8 850 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre rectifié.

VEHICULE

Monsieur le Maire informe que le Master ne peut plus être réparé compte-tenu du nombre important d'anomalies. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un véhicule camion benne et retient la proposition du garage Rocabois pour un véhicule camion benne Mitsubishi d'un montant de 17 400 € TTC hors frais d'immatriculation et de carte grise.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Aménagement de rues : démarrage du chantier le 8 avril
- STEP : démarrage des travaux hier après-midi
- Sentiers piétons : le décapage est terminé mais la mise en place du sable est retardée à cause des conditions météo. Gildas Adelis souhaite connaître le coût approximatif de ce chantier que Monsieur le Maire évalue à environ 5 000 € (location matériel, sable, graviers).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- un arrêté préfectoral nous a été transmis le 21 mars 2019 nous informant que le barrage du Pont du Bien est classé en C. La Préfecture nous demande de rédiger un rapport de surveillance et un document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, la mise en place d'un dispositif d'auscultation et la rédaction d'un rapport par un organisme agréé. 4 cabinets ont été sollicités: Socotec (Plérin), Céréma (Saint-Brieuc), Géolithe (Pacé) et Ingérop (Rennes).
- opération « argent de poche » : 5 jeunes de la commune se sont inscrits en mairie pour l'été prochain. Les projets de travaux sont à l'étude avec le service enfance, le service technique et la bibliothèque.
- réunion sur le projet éolien : Jacky Brajeul, du collectif anti-éolien Trévé Loudéac, rappelle la réunion qui aura lieu vendredi 12 avril à la salle des fêtes.